

Concours International Eurochestries « Jeunes talents en musique classique »

1^{ère} édition



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS

I/ DATES :

Le concours est ouvert du 1er mars au 30 avril 2021.

II/ DÉROULEMENT :

Le concours se déroule en un seul tour, exclusivement en ligne, par envoi d'un lien vidéo via la plateforme d'inscription.

III/ INSTRUMENTS :

Le concours est ouvert aux instruments de l'orchestre symphonique :

Violon / Alto / Violoncelle / Contrebasse / Flûte Traversière / Piccolo / Hautbois / Cor anglais / Clarinette sib ou la / Basson / Saxophone sib ou mib / Cor / Trompette sib ou ut / Trombone / Trombone basse / Tuba / Percussions / Harpe / Chant classique (soliste).

IV/ ÂGES ET CATÉGORIES :

Le concours est ouvert aux jeunes **de 12 à 25 ans**.

Il est ouvert à **toutes les nationalités**.

Les candidats peuvent s'inscrire dans les trois catégories suivantes :

12 à 15 ans / 16 à 19 ans / 20 à 25 ans.

L'âge pris en compte est l'âge au 30 avril 2021 inclus.

Le candidat fournira au moment de l'inscription une pièce d'identité avec sa date de naissance.

V/ PROGRAMME :

Le programme est libre, avec deux morceaux au choix, de style et d'époque différents, dont le temps total de musique pour l'ensemble du programme est le suivant :

Durée du programme entier (les deux pièces réunies) :

12 à 15 ans	5 minutes maximum
16 à 19 ans	10 minutes maximum
20 à 25 ans	15 minutes maximum

Assurez-vous de la durée maximale de votre programme : tout programme dépassant le minutage sera jugé jusqu'au minutage maximum demandé.

L'accompagnement est laissé au choix du candidat : les pièces peuvent être interprétées sans accompagnement, ou avec piano, ou avec tout ensemble ou instrument.

L'accompagnement à partir d'un enregistrement audio (CD ou logiciel) n'est pas accepté.

VI/ JURY :

Le Jury sera constitué de spécialistes de l'instrument, dont un spécialiste de renom international.

Le nombre de membres de jurys par discipline sera fixé suivant le nombre d'inscrits.

La liste des membres du jury spécialistes sera disponible sur le site internet des Eurochestries, sur la page du concours, à partir du mois d'avril.

Le jury général est présidé par Claude Révolte, coordinateur.

VII/ INSCRIPTIONS :

A/ Les inscriptions se dérouleront du 1^{er} mars au 30 avril 2021, avec :

- L'envoi du formulaire d'inscription, en cochant une case donnant le consentement à diffuser la vidéo sur les réseaux Eurochestries.
- L'envoi du lien vidéo directement dans le formulaire d'inscription.
- Une copie du passeport ou de la carte d'identité du candidat.
- Les informations suivantes : prénom ; nom ; date de naissance ; nationalité ; adresse ; code postal ; ville ; pays ; conservatoire ; diplôme obtenu ; expérience éventuellement.
- L'e-mail de contact et le téléphone (*uniquement pour le contact entre l'organisateur du concours et le candidat*)
- Le paiement de l'inscription. L'inscription ne sera validée qu'au versement du paiement.

Date limite d'inscription : le 30 avril à 23:59, heure CET (heure de Bruxelles).

Le paiement de l'inscription se fera :

- En ligne sur le site HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/eurochestries-international/evenements/concours-international-eurochestries-jeunes-talents-en-musique-classique>
- Par virement bancaire (en précisant l'initiale de votre prénom puis votre nom + concours solistes [ex : P.DUPONT_Concourssolistes]) :

Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

IBAN : FR76 1170 6310 0952 8609 7300 449 – BIC : AGRIFRPP817

B/ Tarif d'inscription toutes disciplines :

Le tarif d'inscription varie en fonction de la zone géographique* du lieu d'habitation du candidat (voir le tableau des pays ci-dessous).

Zone 1 : 40 euros / Zone 2 : 30 euros / Zone 3 : 20 euros / Zone 4 : 10 euros

Les zones géographiques ont été réalisées à partir de l'Indice de Développement Humain 2018 des pays, tel que défini par les Nations Unies.

VIII/ CONSIGNES VIDÉO :

Un plan fixe horizontal sans montage et sans coupure pour la totalité du programme (avec les deux pièces). Présenter son nom, prénom en début de vidéo.

Enregistrer votre vidéo en "non répertorié " sur un serveur YouTube, Dailymotion, ou autre et copier le lien dans le formulaire d'inscription en ligne.

Ce lien doit être accessible directement, sans demande d'autorisation.

La vidéo doit obligatoirement être enregistrée spécifiquement pour ce concours, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2021.

IX/ RÉCOMPENSES :

1/ Récompenses générales

Dans chaque discipline et chaque niveau, le Jury pourra attribuer au candidat :

- ***un 1^{er} prix avec félicitations***

- ***un 1^{er} prix***

- ***un 2^{ème} prix***

- ***ou un 3^{ème} Prix***

1 ^{er} prix avec félicitations	Entre 9 et 10 points, sur 10
1 ^{er} prix	Entre 8 et 8,9 points, sur 10
2 ^{ème} prix	Entre 7 et 7,9 points, sur 10
3 ^{ème} prix	Entre 6 et 6,9 points, sur 10
Participation	En dessous de 5,9 points, sur 10

En outre, il pourra attribuer les prix suivants :

2/ Prix spéciaux

A/ Des Grands Prix d'Honneur :

Toute catégorie d'âge et tous instruments confondus.

*Ces prix d'honneur obtiendront une **invitation** pour jouer en soliste lors d'un concert de clôture d'un festival Eurochestreries** (festival international d'orchestre de jeunes), en France ou à l'étranger **en 2022** (ou lorsque la situation sanitaire le permettra).*

*** pièce en soliste jouée accompagné de l'orchestre international des jeunes du festival. Transport pour s'y rendre et logement sur le lieu du festival inclus. Cette invitation implique la présence du lauréat pendant plusieurs jours avant le concert, pour répéter avec l'orchestre et s'intégrer dans le festival.*

B/ Prix Spécial du Jury (5) :

Une dotation de 1000 euros répartie ainsi, toute catégorie d'âge et tout instrument confondu :

- un prix de 300€
- un prix de 250€
- un prix de 200€
- un prix de 150€
- un prix de 100€

C/ Des Prix « Jeune espoir » :

Jeunes de moins de 15 ans montrant des capacités importantes, que les Eurochestries souhaitent soutenir dans sa progression.

Son soutien se concrétisera par une invitation à une masterclass avec un(e) musicien(ne) de renommée internationale, ou à un festival Eurochestries, ou à une rencontre avec un orchestre de jeunes, ou une autre forme de soutien pédagogique et médiatique.

D/ Prix du public internet :

Les lauréats ayant obtenu un 1^{er} Prix avec félicitations, ou un Grand prix d'Honneur, ou un Prix Spécial du Jury ou un Prix « Jeune Espoir » pourront concourir pour le Prix du Public Internet.

Ce Prix du Public Internet sera décerné, sur une période choisie par les organisateurs, au plus grand nombre de « like » obtenu sur la chaîne YouTube Eurochestries International.

Ce prix sera honorifique et fera l'objet d'un diplôme mentionnant « prix du public ».

E/ Mention spéciale du Jury :

Le Jury pourra faire état de mention spéciale qui sera mentionnée sur le diplôme.

3/ Promotion des lauréats

Les lauréats ayant obtenu un 1^{er} Prix avec félicitations, ou un Grand prix d'Honneur, ou un Prix Spécial du Jury ou un prix « Jeune Espoir » :

- Seront mis en valeur sur le site internet et réseaux sociaux des Eurochestries pendant un an.
- Pourront participer à un festival Eurochestries de leur choix en 2022 sans payer les frais d'inscription.
- Seront mis en valeur au sein du réseau des Eurochestries (auprès des chefs d'orchestre, musiciens, compositeurs, etc.).

4/ Diplôme

Tous les participants recevront un diplôme ou certificat de participation sous forme numérique.

X/ RÉSULTATS :

- Les résultats seront donnés fin juin 2021.
- Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.
- Les décisions du Jury sont sans appel.

XI/ DIVERS :

- **Droits à l'image :** Les candidats lauréats autorisent la diffusion de leur vidéo sur le site internet et les réseaux sociaux des Eurochestries.
- Toute communication avec les membres du Jury pendant la durée du concours est interdite et amènerait à la disqualification du candidat.
- Les organisateurs du concours feront leur maximum pour transmettre des informations pédagogiques données par le jury, sans pour autant s'y engager.
- Les lauréats ayant obtenu un 1er Prix avec félicitations, un Grand prix d'Honneur, un Prix Spécial du Jury ou un Prix « Jeune Espoir » s'engagent à faire parvenir aux organisateurs leur vidéo en format mp4 dans les 15 jours suivant l'annonce des résultats, afin de pouvoir l'insérer sur la chaîne YouTube Eurochestries International.
- Tout candidat ne respectant pas le présent règlement ne se pas admis à concourir.
- En cas de litiges, la version française fait foi.

XII/ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

concours@eurochestries.org

Tel : +33 (0)5 46 48 25 30 (français, anglais et espagnol)

* Pays, par zone :

Zone 1	<i>Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, Allemagne, Etats-Unis, Hong-Kong, Islande, Irlande, Japon, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Suède, Suisse.</i>
Zone 2	<i>Albanie, Andorre, Argentine, Arabie Saoudite, Les Bahamas, Bahreïn, Barbade, Biélorussie, Brunei Darussalam, Bulgarie, Chili, Chypre, Corée du Sud, Corée (République populaire démocratique de), Costa Rica, Croatie, Émirats Arabes Unis, République Tchèque, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran, Israël, Italie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maurice, Monténégro, Oman, Palaos, Panama, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Trinidad et Tobago, Turquie, Uruguay.</i>
Zone 3	<i>Algérie, Antigua et Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Equateur, Fidji, Grenade, Jamaïque, Liban, Macédoine du Nord, Mexique, Mongolie, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Surinam, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela.</i>
Zone 4	<i>Angola, Afrique du Sud, Afghanistan, Bangladesh, Belize, Benin, Bhoutan, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Cameroun, Comores, Congo (République Démocratique), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Erythrée, Eswatini (Royaume de), Etat de Palestine, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Micronésie, Moldova, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République arabe syrienne, République Centrafricaine, République démocratique populaire Lao, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Togo, Tonga, Turkménistan, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.</i>